C'est là une question à laquelle nous devrons revenir plus tard car, à mon avis, il n'y a pas de comparaison entre le danger de pollution par le mazout dans le cas des nouveaux navires en bon état et dans celui de quelque vieille épave qu'on nolise à peu de frais pour transporter du pétrole.

Un règlement, toujours en vigueur, prévoit le prélèvement d'un droit de 15c par tonneau pour les navires jaugeant plus de 1,000 tonneaux. Je parle ici de la question à court terme qui intéresse, pour le moment, le Nouveau-Brunswick mais qui s'étendra, sous peu, à la Nouvelle-Écosse. De grands travaux de mise en valeur sont prévus au sud du Nouveau-Brunswick, sur la baie de Fundy. Bien que cette région se situe à sept ou huit milles de Saint-Jean, elle fait partie de ma circonscription. C'est à Lorneville. Comme chacun le sait, monsieur l'Orateur, ces travaux de mise en valeur sont fortement compromis.

Les responsables du projet ont déclaré ne pouvoir pas payer un droit de 15c par tonneau. Ils ont soutenu que ce droit serait perçu à l'entrée comme à la sortie, et même dans le cas où la société transporterait elle-même son pétrole d'un endroit à l'autre, dans la région. En d'autres termes, ils s'exposent à une triple contribution qui est audessus de leurs moyens. On pourrait se demander quels sont leurs moyens, mais avant d'aborder ce sujet je voudrais faire part de la gravité de la situation. Il y a un mois environ, je me suis rendu à Saint-Jean pour assister à l'un de ces dîners-bénéfice que tout le monde connaît et j'ai eu l'occasion de voir les plans de mise en valeur.

Une installation thermique importante, exigeant des mises de fonds considérables, est prévue dans ces travaux, pour la production de l'électricité. La rentabilité en est calculée dans une certaine mesure sur la possibilité d'obtenir à un prix intéressant, le combustible nécessaire à l'ensemble des travaux. A côté de cette usine, la Continental Oil Company a prévu la construction d'un grand quai coûtant quelque 60 millions de dollars. Le CN et le CP ont déjà marqué leurs voies et une grande superficie a été prévue pour d'autres travaux de mise en valeur. En d'autres termes, ce que différents textes législatifs adoptés par le Parlement ont prévu est mis en œuvre à Lorneville à l'heure actuelle. Cependant, tout est menacé à présent et tout le projet pourrait être mis au rancart parce que, comme ils le disent, les transporteurs ne peuvent supporter une imposition aussi élevée.

• (2020)

Je suis sûr que nous serions tous désolés de voir se produire une chose pareille. Il nous appartient de mettre tout en œuvre pour éviter cela. Le directeur général de ce projet a révélé que la Continental Oil Company était disposée et prête à payer un droit de cinq à sept cents la tonne, mais que le taux actuel lui ferait perdre 200 millions de dollars par an. A mon sens, il faut penser qu'on n'a pas étudié le dossier à fond quand le ministre des Transports (M. Jamieson) déclare que le gouvernement sera satisfait lorsqu'il aura accumulé 25 millions de dollars dans la caisse grâce à ce droit, alors que la société en question estime qu'elle perdra 200 millions de dollars par an si elle doit verser un droit de 15 cents. A moins qu'il y ait quelques chose qui ne tourne pas rond dans cette affaire, il me semble que cette société, le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial devraient pouvoir

parvenir sans trop de difficulté à un accord susceptible de les satisfaire tous.

Il semble qu'on ait imposé le maximum; or, on estime que ce n'est pas nécessaire. On critique pas mal le gouvernement fédéral. M. Jerry McFee, président de la Gulf Oil of Canada—et permettez-moi de préciser, de peur que quelqu'un ne m'accuse d'être partisan, que cette société a son siège social en Nouvelle-Écosse—a dit la semaine dernière qu'un droit de 15 cents par tonne était deux fois le montant nécessaire, et il a critiqué le gouvernement pour n'avoir pas fixé un plafond à la caisse.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

[Français]

L'honorable député invoque-t-il le Règlement?

[Traduction]

M. Corbin: Je sais que notre temps de parole est limité, mais me permettriez-vous, monsieur l'Orateur, de poser une question au député?

Des voix: Non.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Cela ne peut se faire qu'avec le consentement unanime, et je crois comprendre que la Chambre refuse d'accorder une prolongation. Cela a même fait, si je ne m'abuse, l'objet d'une directive de la Chambre.

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, je puis assurer au député qui vient de parler que nous ajouterons bien volontiers le terme «améliorer» au texte de notre motion, mais ce qui nous intéresse par-dessus tout, c'est qu'on prenne les premières dispositions nécessaires pour protéger et préserver l'environnement. On en a beaucoup parlé dans tout le pays et on a manifesté beaucoup d'intérêt pour le sujet, mais il faudra que le gouvernement fédéral manifeste beaucoup pius de vigueur et de décision dans l'immédiat pour que se fasse ne serait-ce que le strict nécessaire pour préserver et protéger l'environnement.

Notre débat sur la motion a touché à une vaste gamme de sujets, de la pollution locale à la conférence de Stockholm sur l'environnement. C'est que le problème comporte de multiples aspects et qu'il intéresse le public à plus d'un titre. Cependant, certains députés estiment encore que nous pouvons nous permettre de temporiser dans ce domaine de l'environnement. Or, ceux d'entre nous qui avons fouillé le sujet savons que les experts craignent très sérieusement que notre technologie ne mine, détruise et anéantisse notre environnement à un tel point et si rapidement que l'espèce humaine serait annihilée dans ce cataclysme.

Nous commençons à nous rendre compte que nous devons faire face à deux problèmes, à savoir le problème démographique et celui de l'environnement mondial, que nous devons tenter de régler immédiatement, et non dans un avenir imprécis et lointain, si nous voulons éviter les ennuis. Le Canada est l'un des rares réservoirs de ressources naturelles qui restent dans le monde, et nous commençons à découvrir que d'autres pays le savent bien. Ces pays ont épuisé dans une large mesure leurs propres richesses, c'est-à-dire leurs ressources naturelles.